

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil**

(Du 28 janvier 2013)

**PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE****Projet de décret portant octroi d'un crédit-cadre de 900.000 francs pour les actions et manifestations qui marqueront le bicentenaire de l'entrée du canton de Neuchâtel dans la Confédération en 2014**

*La commission parlementaire "Bicentenaire 2014",*

composée de M<sup>m</sup>es et MM. Alexandre Houlmann, président, Olivier Haussener (*excusé*), vice-président, Florian Robert-Nicoud, rapporteur, Claude Borel, Philippe Loup, Jean-Jacques Wenger, Jean-Bernard Wälti, Fabien Fivaz et Thomas Perret,

*fait les propositions suivantes au Grand Conseil:*

**Commentaire de la commission**

La commission s'est réunie le 5 mars 2013. Elle a approuvé son rapport par voie de consultation informatique.

En premier lieu ont été évoqués le rôle et la portée de la commission elle-même: simple chambre d'enregistrement chargée de préavis sur l'octroi du crédit ou commission de suivi parlementaire du projet? A l'unanimité des membres présents, les commissaires ont opté pour la seconde variante qui implique toutefois une décision du Grand Conseil. Le Conseil d'Etat ne s'oppose pas à cette démarche, bien que sa préoccupation initiale ait été l'octroi du crédit, mais il lui importe que la décision budgétaire soit prise rapidement, si possible encore avant la fin de cette législature.

M. Philippe Gnaegi soulignant que la phase d'appel aux projets n'a pas encore commencé, le Conseil d'Etat a privilégié associer le Grand Conseil à ce projet de bicentenaire par le biais de cette commission. Il est relevé que notre autorité sera informée des manifestations retenues en prenant en considération le fait que les délais sont relativement courts pour mettre sur pied ces manifestations.

Par ailleurs, M. Philippe Gnaegi a rappelé ensuite les liens historiques entre Neuchâtel et respectivement la Confédération et la Prusse. Pour sa part, M<sup>me</sup> Dominique Guyot, cheffe du projet "Bicentenaire", invitée à prendre part aux travaux de la commission, a évoqué les discussions d'un groupe de personnalités neuchâteloises concluant à la nécessité de fêter cet anniversaire; il est prévu de lancer un appel à projets concrets au sein de la population neuchâteloise en tenant compte des courts délais à disposition.

Outre les festivités populaires des 12, 13 et 14 septembre 2014, le Conseil d'Etat souhaite également être présent au Parlement fédéral à Berne. Pour ce faire, la date du 16 septembre a été privilégiée. La manifestation devrait être coorganisée avec les cantons de Genève et Valais qui fêtent également leur bicentenaire.

La commission est tout à fait favorable à ce que ce bicentenaire soit fêté. Certains commissaires soulignent toutefois que le 12 septembre est une date beaucoup moins connue que le 1<sup>er</sup> mars et qu'une éventuelle fête populaire ne devrait pas être uniquement à usage interne, mais tournée vers l'extérieur. Il conviendrait aussi d'avoir une certaine souplesse concernant les dates et de ne pas multiplier les manifestations, au risque de perdre en visibilité.

Pour ce qui est des projets, certains se souviennent avec émotion de la fondue géante du 150<sup>e</sup> anniversaire de la République (1998) et de la session spéciale du Grand Conseil à la Vue-des-Alpes avec la jeunesse neuchâteloise; à leurs yeux, ces expériences mériteraient d'être renouvelées. D'autres souhaiteraient une approche scientifique de l'événement, analysant notamment sous un angle historico-juridique les caractéristiques de la double réalité neuchâteloise Principauté prussienne / Canton suisse; l'effort d'ouverture pourrait consister à inviter les universités de Neuchâtel et Berlin à s'associer pour un "regard croisé" sur l'évènement; la HE-ARC pourrait aussi intervenir dans un tel débat.

Autre idée: inviter tous les Grands Conseils de Suisse pour un tournoi de football (hommes) et de volleyball (dames). En ce qui concerne plus particulièrement le crédit sollicité, le Conseil d'Etat souligne qu'ils est beaucoup plus modeste que ceux prévus par le Valais et Genève pour le même événement et par la ville de Neuchâtel pour son Millénaire.

La commission vous propose dès lors d'accepter ce crédit-cadre de 900.000 francs. Parallèlement, elle sollicite du bureau du Grand Conseil une prolongation de son mandat pour assurer le suivi du travail du comité de pilotage jusqu'aux festivités.

### **Entrée en matière (art. 64 OGC)**

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

### **Amendement refusé par la commission (art. 60, al. 2, OGC)**

#### **Article premier, alinéa 1**

<sup>1</sup>Le Conseil d'Etat est autorisé à engager des dépenses *maximales* pour un montant de 900.000 francs pour les actions et manifestations qui marqueront le bicentenaire de l'entrée du canton de Neuchâtel dans la Confédération en 2014.

Par 6 voix contre 1 et 1 abstention, la commission a refusé cet amendement.

---

### **Vote final**

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

### **Création d'une commission spéciale de suivi du projet**

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter la création d'une commission spéciale de suivi du projet, composée des mêmes membres que la présente commission.

### **Préavis sur le traitement du projet (art. 102ss OGC)**

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Neuchâtel, le 5 mars 2013

Au nom de la commission "Bicentenaire 2014"

*Le président,*  
A. HOULMANN

*Le rapporteur,*  
F. ROBERT-NICOUD